

# PROJET DE SANTÉ

## Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) multisites de PIGNAN / SAUSSAN / MURVIEL-LES-MONTPPELLIER

Version n°3 - établie en date du : 3 février 2023

<b>Statut juridique</b>	<input type="checkbox"/> SISA <input checked="" type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
<b>N° FINESS</b> (attribués par l'ARS)	EJ : ET :
<b>N° SIRET</b>	SISA : Association <sup>1</sup> : Association des professionnels de santé de Pignan n° 920 264 942 00011
<b>Coordonnées de la MSP/ centre de santé</b> <i>(bâtiment socle siège de la structure juridique si MSP multisites)</i>	Adresse postale : 11 bis rue de l'Enclos - Bât C - 34570 PIGNAN  Téléphone : 0684529311  Courriel : <a href="mailto:mSP34570@gmail.com">mSP34570@gmail.com</a>
<b>Zone prioritaire sur le plan démographique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>Date d'ouverture (MM/AAAA)</b> (si projet immobilier en cours)	13/10/2022
<b>Personne contact</b> (nom, prénom, profession, téléphone, courriel)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alexis BRAMARIE, pharmacien, 0679283780, <a href="mailto:alexbramarie@hotmail.com">alexbramarie@hotmail.com</a></li><li>• Anne de STORDEUR, infirmière, 0684529311, <a href="mailto:annecregut@gmail.com">annecregut@gmail.com</a></li><li>• Caroline MIALOT, médecin généraliste, 0684019318, <a href="mailto:c.mialot@free.fr">c.mialot@free.fr</a></li></ul>
<b>Représentant de la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alexis BRAMARIE, président</li><li>• Anne de STORDEUR, vice-présidente</li></ul>
<b>Projet de santé support de la demande d'adhésion à l'ACI</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

<sup>1</sup> L'attribution d'un numéro SIRET n'est pas automatique pour les associations ; une demande d'attribution doit être adressée à la direction régionale de l'INSEE compétente (coordonnées sur le site [http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/sirene\\_dr.htm](http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/sirene_dr.htm)), accompagnée d'une copie des statuts et de la déclaration au Journal Officiel ; une lettre type de demande est disponible sur <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R2628.xhtml>.

## 1. DIAGNOSTIC PREALABLE

### 1.1 Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention primaire comprend les communes de PIGNAN, SAUSSAN et MURVIEL LES MONTPELLIER. Ce territoire d'intervention se limite intentionnellement à ces trois seules communes limitrophes, pour s'engager résolument, mais dans les meilleures conditions, dans la phase initiale du projet. Progressivement, la MSP pourrait élargir son secteur d'intervention à d'autres communes du canton si le besoin était avéré et la réponse matériellement possible. Ces communes comptent 11 438 résidents permanents. L'évolution, à la hausse, rapide, du nombre d'habitants a tendance à s'accélérer sur ces trois communes notamment avec la création de lotissements ou d'habitats partagés amenant de nouveaux habitants (zone St Estève à Pignan). En effet, la population de Pignan enregistre une croissance significative : l'évolution de la population entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 6,3% alors qu'elle est de 3,9% seulement en Occitanie. Ceci s'explique par un solde migratoire très largement positif. La croissance de la population communale est deux fois plus importante que celle de l'Hérault.

En 2014, il y avait 6483 habitants sur Pignan, en 2019 : 7959, en 2022 : 8878 (calculé à partir du taux d'évolution moyen).

Le territoire d'intervention secondaire s'étend principalement sur les communes de Lavérune, Cournonterral, Cournonsec, Juvignac, Saint Georges d'Orques et Fabrègues. L'évolution de la population sur la même période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 18,7%, pour les mêmes raisons que sur le territoire d'intervention primaire.

En 2014, il y avait 32 517 habitants sur ce territoire, 37 394 en 2019.

### 1.2 Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire

En l'état, les villes de Pignan, Saussan et Murviel-lès-Montpellier comptent 7 médecins généralistes (MG) dont 1 âgé de plus de 60 ans en 2020 (2 ont pris leur retraite entre octobre et décembre 2022). Ce nombre de MG est quasiment constant depuis ces quinze dernières années, malgré un accroissement démographique significatif. Les MG partis n'ont pas trouvé de remplaçant. Un autre MG de Pignan avait déjà quitté le village sans remplaçant en 2019.

Au total, il reste 7 médecins en activité sur le territoire.

Le tissu médical comprend 50 infirmiers libéraux sur le territoire, ce qui donne un accès facilitant pour les patients. Il est important de prendre en compte que le maintien à domicile et la lourdeur de certaines prises en charge s'accroissent de plus en plus, augmentant le risque d'épuisement ou de blessure de ces professionnels.

25 kinésithérapeutes laissant peu de place à la prise en charge à domicile qui augmente beaucoup, c'est une difficulté à prendre en compte.

5 orthophonistes, 2 podologues, 2 pharmacies, un laboratoire de biologie médicale, 1 diététicienne, 12 chirurgiens-dentistes / orthodontistes.

Notre territoire est pourvu de deux sages-femmes, c'est une plus-value pour les patientes du territoire pour les suivis gynécologiques, la grossesse, et la prise en charge de la contraception et des IVG médicamenteuses.

Dans le détail, selon les données INSEE 2021, on recense les paramédicaux dans le tableau qui suit (en densité pour 10 000 habitants) :

	Pignan	Saussan	Murviel-lès-Montpellier	Occitanie
IDE	52,8 *	18,6	26,8	23
Kinés	22,6	12,4	10,7	15,5
Dentistes	22,6	0	5,4	6,5
Orthophonistes	50,3 **	0	0	39,7
Sages-femmes	7,4	0	0	2,5

Sur Pignan la densité en IDE, kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes et sages femmes est plus élevée qu'en Occitanie, mais la densité pour ces mêmes professionnels est plus faible sur les deux autres villages.

\* les conventionnements pour les infirmiers étaient autorisés dans l'Hérault uniquement sur les communes de Pignan et de La-Grande-Motte jusqu'en 2020

\*\* depuis septembre 2022, une nouvelle orthophoniste s'est installée à Pignan.

#### Structures de santé :

- PMI Pignan
- 1 SSIAD Présence Verte Pignan
- 1 EHPAD avec secteur protégé : Les Jardins de la Fontaine : 3 rue Suzanne Yvanes-Chupin, 34570 Murviel-lès-Montpellier
- EHPAD L'Oustal, 11 avenue Henri Majurel, 34570 Pignan
- 4 crèches, dont l'un des MG du projet est référent.

<b>Offre de soins du territoire</b>	
<b>Centre parc santé 2000</b>	Cardiologues, dermatologue, angiologue, gastro-entérologue, pédiatres, rhumatologues
<b>Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier</b>	SAMU, accueil d'urgences, spécialités médicales, chirurgicales, imagerie, maternité, pédiatrie-néonatalogie, centre de planification et d'éducation familiale, pôle personnes âgées, service de soins de suite, hospitalisation à domicile, radiologie
<b>OC SANTE : Polyclinique Saint Roch Clinique Clémentville Clinique du Millénaire Clinique Fontfroide</b>	Accueil d'urgences, établissement de Médecine-Chirurgie-Obstétrique, SOS mains soins de suite et de réadaptation, radiologie
<b>CAP SANTE : Clinique Saint Jean - Sud de France</b>	Accueil d'urgences adultes et enfants, spécialités de Médecine-Chirurgie Adulte et Pédiatrique, SOS genoux, SOS rachis, urgences rétine ophtalmologie, pédiapole, institut du pied, radiologie

<b>Institut Saint Pierre de Palavas-les-Flots</b>	Établissement de soins de suite, de réadaptation et de médecine pédiatrique
<b>ICM Val d'Aurelle</b>	Centre régional de lutte contre le cancer, radiologie L'ICM est le centre de référence au niveau régional dans la recherche en cancérologie et dans la prise en charge des patients atteints de cancers.
<b>Clinique Beau Soleil</b>	Accueil d'urgences, spécialités médicales-chirurgicales et oncologie, radiologie
<b>Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b>	Prévention et protection dans la santé de la mère et de l'enfant
<b>Centre de radiologie Saint Gély du Fesc</b>	Cabinet de Radiologie
<b>Gastro d'Oc</b>	Cabinet d'hépatogastro-entérologie
<b>Psychiatre Murviel-lès-Montpellier</b>	Docteur Bonnecuelle

C'est aussi pour avoir une vision globale des besoins et possibilités d'offre de soin sur notre territoire que nous avons adhéré à la CPTS de Montpellier Sud et Ouest.

La problématique de l'épuisement des acteurs principaux de l'offre de soin actuelle se majore sur notre territoire.

De nombreuses demandes quasi quotidiennes de recherche de médecins traitants vont inmanquablement augmenter avec les départs en retraite qui ont eu lieu. De même, les médecins en exercice ont des difficultés à trouver des collaborateurs, indispensables pour alléger leur importante charge de travail. Ces dernières années, l'évolution des aspirations des jeunes professionnels a pu être pleinement observée. Il en ressort que ces derniers, comme le reste de la population, souhaitent s'installer dans un territoire qui offre un cadre de vie attractif et contribuent par leur présence, à l'attractivité du territoire. Ils aspirent à un exercice collectif, si possible pluriprofessionnel, qui leur garantisse un équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle et qui offre des parcours professionnels diversifiés.

Aujourd'hui à Pignan, les conditions d'exercice professionnel sont appelées à s'adapter aux conséquences du vieillissement de la population, à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et au développement de l'ambulatoire (sorties plus rapides de l'hôpital). Pour y faire face, nous voulons et devons améliorer l'organisation des soins de santé primaire dans notre commune. Cette situation va aller en se compliquant, avec un vieillissement de la population locale qui s'est amorcé depuis quelques années et les nombreuses arrivées sur la commune de patients retraités, souvent avec des pathologies multiples et à la recherche d'un climat plus approprié.

Cette problématique appelle à devoir envisager, collectivement, une nouvelle organisation, plus rationnelle et mieux adaptée à la prise en charge de cette nouvelle patientèle. Par ailleurs, la réorganisation envisagée rendrait plus attractive l'exercice de la fonction médicale et paramédicale, auprès des jeunes professionnels de santé qui souhaitent travailler en équipe, notamment au sein de la MSP.

Dans ce contexte, il semble important de renforcer ces équipes ressources qui aujourd'hui soutiennent par leur implication sur des amplitudes horaires d'accueil du public importantes, une dynamique d'offre de soin qui permet d'éviter des accès aux urgences. La demande est bien là, dans l'inquiétude que dans les années à venir et sans fédération et renforcement autour de ce projet, l'offre de soin actuelle, qui repose sur l'engagement de certains, ne se délite et se détériore.

### 1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire

En analysant le profil démographique du territoire, notre attention s'est portée sur la tranche d'âge des 60 à 70 ans qui représente un taux plus élevé sur notre territoire primaire par rapport au département et à la région.

Notre territoire comprend 3 communes regroupant 11 438 habitants (données INSEE 2022 issues du recensement de 2019) :

- Murviel-lès-Montpellier: 1 863
- Pignan : 7 959
- Saussan : 1 616

En appliquant le calcul du taux d'évolution moyen de la population, en 2022, il y aurait 8 878 habitants à Pignan (+3,71% par an en moyenne depuis 2014 avec 6 483 habitants) ; pour Saussan, 1 725 habitants (+2,19%) ; et pour Murviel, 1 836 habitants (-0,46%).

Concernant l'accès aux soins sur notre territoire :

- La population consommante non couverte par un médecin traitant : nous pouvons voir que sur notre territoire 6,6% des 17 ans et plus sont sans médecin traitant contre 11,6% dans le département, 11,4% dans notre région, et 11,9% en France. Concernant les 70 ans et plus, 2,9% des patients sont sans médecin traitant dans notre territoire contre 6,1% dans le département, 6,3% dans la région et 6% en France (données INSEE janvier 2019). Bien que supérieur aux autres éléments de comparaison, ce pourcentage va sensiblement s'aggraver dans notre secteur du fait du départ à la retraite de deux médecins au dernier trimestre 2022 sans qu'ils soient remplacés.
- Le nombre de passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation rapporté aux patients consommateurs est de 21,6% sur le territoire, 21,7% dans le département, 19,2% dans la région, 19,7% en France. Là aussi, dans la conjoncture actuelle, ce taux va s'aggraver.
- Concernant les admissions directes en service de médecine à la demande d'un médecin de ville sur le nombre d'hospitalisations est de 44,4% sur notre territoire contre 43,5% pour le département, 46,6% pour la région, 37,3% pour la France. Dans cette thématique, le but serait d'améliorer cette statistique en facilitant la prise de contact entre professionnels.

Concernant la prévalence des pathologies dans la population consommante, les cinq ALD les plus fréquentes sont :

Pathologies	Terr.	Dpt.	Rég.	France
Diabète	3,2%	4,8%	4,9%	5,1%
Tumeur maligne	3,1%	3,7%	3,8%	3,7%
Affection psychiatrique	2%	2,6%	2,8%	2,4%
Maladie coronaire	1,9%	2,3%	2,6%	2,2%
Insuffisance cardiaque, trouble du rythme, cardiopathie	1,6%	2,1%	2,4%	2,2%

Source : DCIR/SNDS/SNIIRAM année glissante du 01/07/2021 au 30/06/2022)

3,2% des patients sur notre territoire sont **diabétiques**, soit 405 malades ; cette prévalence est légèrement inférieure au taux départemental, régional et en France mais le diabète reste l'ALD majoritaire sur notre secteur.

Nous pensons donc faire un projet autour de cette thématique.

## 2. PROJET PROFESSIONNEL

### 2.1 Structuration juridique / gouvernance

Dans cette perspective d'une meilleure prise en charge de la patientèle et d'une autre organisation du travail mieux adaptée, l'association des professionnels de santé de Pignan existante devrait évoluer et s'instituer en MSP, sous l'appellation **MSP du Vertoublanc**. Pour la mise en place et le fonctionnement initial de la MSP, les modalités suivantes sont envisagées :

- ✓ Dans les six mois suivant l'acceptation du projet, l'association des professionnels de santé de Pignan actuelle sera associée à une SISA, notamment pour bénéficier de l'ACI. Le centre médical de Pignan regroupe, actuellement, deux médecins généralistes du projet et a pour activité la mise en commun de tous les moyens matériels utiles afin de faciliter à ses membres l'exercice de leur profession en assurant notamment le libre choix du malade entre les praticiens ainsi que l'indépendance technique et morale de chaque praticien.
- ✓ Le Dr Caroline MIALOT, désignée comme référent du projet, sera assistée, notamment pour les démarches administratives, par un gestionnaire.
- ✓ La société sera administrée par deux cogérants : Dr MIALOT et Mme de STORDEUR.
- ✓ Tous les participants au projet pourront devenir associés de la SISA s'ils le souhaitent.
- ✓ Les associés de la SISA se réuniront tous les 6 mois. Des comptes-rendus seront établis. Les financements publics ont pour corollaire l'exigence de traçabilité du travail et de justification des dépenses. Il faut que les associés aient une vision globale du projet ainsi que de sa partie financements. Nous envisageons une AG annuelle ainsi qu'une réunion de bilan semestriel.
- ✓ Les convocations et les communications se feront par voie électronique.
- ✓ L'institutionnalisation de la MSP pourrait être renforcée par la mise en œuvre d'une page Web, car au-delà du milieu professionnel libéral, il faut aussi faire progresser la reconnaissance des MSP dans l'opinion publique.

**Association** : La MSP *Le Vertoublanc* est organisée en association loi 1901.

- Nom de l'association : Association des professionnels de santé de Pignan
- Adresse du siège social : 11 bis rue de l'Enclos - Bât C - 34570 PIGNAN
- Date de constitution : 13 octobre 2022
- Numéro SIRET : 920 264 942 00011
- Objet général : coordination des professionnels de santé pour améliorer l'offre de soins

#### **Représentants :**

- BRAMARIE Alexis, président, docteur en Pharmacie
- De STORDEUR Anne, vice-présidente, IDEL
- MIALOT Caroline, trésorière, médecin généraliste
- De CASTRO Stéphanie, co-trésorière, IDEL
- SANCHEZ-MONTEIL Laurianne secrétaire, IDEL
- GILIOLI Valérie, co-secrétaire, kinésithérapeute

### **Adhérents de l'association :**

- Alexandre Boulier, biologiste
- Marc Iribarne, dentiste
- Emilie Noyé, diététicienne
- Séverine Arderiu, IDEL
- Jérôme Barreau, IDEL,
- Stéphanie De Castro, IDEL
- Anne De Stordeur, IDEL
- Myriam Franceschi, IDEL
- Catherine Galtier, IDEL
- Chrystelle Giraud, IDEL
- Stéphanie Huon, IDEL
- Fanny Labbé, IDEL
- Jessica Maleysson, IDEL
- Sylvie Mathon, IDEL
- Nankindou Mendy, IDEL
- Sandrine Mercredi, IDEL
- Séverine Olivier, IDEL
- Delphine Piffert, IDEL
- Aurélie Ranchon, IDEL
- Corinne Renouvier, IDEL
- Loïc Rouveïrol, IDEL,
- Laurianne Sanchez-Monteil, IDEL
- Philippe Vellas, kinésithérapeute
- Valérie Gilioli, kinésithérapeute
- Arden Kocabay, kinésithérapeute
- Amandine Prin, kinésithérapeute
- Julien Solignac, kinésithérapeute
- Sam Van Baar, kinésithérapeute
- Céline Barrès, médecin généraliste
- Benoît Catrin, médecin généraliste
- Christophe Grill, médecin généraliste
- Caroline Mialot, médecin généraliste
- Manel Rahoui, médecin généraliste
- Adrien Raynal, médecin généraliste
- Sofia Taverne, médecin généraliste
- Océane Franchini, orthophoniste
- Alexis Bramarie, pharmacien
- Edouard Noel, pharmacien
- Catherine Noel, pharmacienne
- Morgane Audouy, sage-femme
- Marie Calvet, sage-femme

Vous trouverez en annexe les statuts et procès-verbaux de l'association

## 2.2 Implantation géographique

La MSP est organisée en MSP multisites.

L'adresse du bâtiment socle est 11 bis rue de l'Enclos - Bât C - 34570 à Pignan. Mais cette adresse va être modifiée en raison d'un projet immobilier privé qui sera finalisé en février 2023, l'adresse du bâtiment socle sera ensuite 4 rue de la Bouffia 34570 Pignan.

Les professionnels sont répartis sur de nombreux sites :

- Les Drs Mialot et Raynal, Mme de Stordeur, Mme Mathon, Mme Gilioli et M. Van Baar étant sur le bâtiment socle actuel. Mme De Castro et M. Rouveinol intégreront le futur bâtiment socle (4 rue de la Bouffia) dès la finalisation de celui-ci. Le Dr Rahoui débutera son activité le 13 mars 2023 dans le nouveau bâtiment socle
- Le laboratoire de Biologie médicale INOVIE Biomed est situé 76 allée de la liberté à Pignan.
- Les Drs Catrin, Grill et Taverne ainsi que les IDE Franceschi et Barreau : 8 rue Gustave Eiffel, 34570 Pignan
- Le Dr Iribarne, chirurgien dentiste, se situe Maison Médicale, 8 route de Murviel 34570 Pignan
- Le cabinet de la diététicienne Emilie Noyé est situé au 22 avenue du Général Grollier, 34570 Pignan
- Le cabinet de sage-femme de Mme Calvet et de kinésithérapie en pédiatrie et périnatalité sera situé au 6 rue Gustave Eiffel 34570 Pignan
- Le Dr Barrès est établi 12 route des Platanes - Bât D - 34570 Murviel-lès-Montpellier
- Le cabinet de sage-femme de Morgane Audouy se situe au 60 allée de la Liberté, dans le quartier de la Bornière, 34570 Pignan
- La Pharmacie du Centre (Alexis Bramarie) est située 37 rue René Lignon, Centre commercial le Forum, 34570 Pignan
- La Pharmacie de l'Horloge (Catherine et Edouard Noel) est située au 66 avenue du Général Grollier 34570 Pignan
- La SCP Solignac Vellas Kocabay, kinésithérapeutes, ainsi que les IDE Huon et Labbé, sont situés au 10 rue du Peyrou, 34570 Pignan
- Le cabinet infirmier de Mme Sanchez-Monteil est situé impasse de la Gare, 34570 Pignan
- Le cabinet infirmier Franceschi-Barreau est situé 8 rue Gustave Eiffel, 34570 Pignan
- Le cabinet infirmier des Mmes Arderiu et Piffert est situé 1 allée de la Liberté, 34570 Pignan
- Le cabinet de Mmes Labbé et Huon est situé 10 rue du Peyrou, 34570 Pignan

### Liste des professionnels

Les tableaux qui suivent présentent les différentes catégories de professionnels libéraux associés de la MSP au sens juridique du terme (mentionnés dans les statuts SISA de la MSP).

Liste des professionnels de santé (professions médicales et auxiliaires médicaux tels que définis par le code de la santé publique) et psychologues **concourant de manière permanente au projet de santé** :

Nom	Prénom	Profession	N°ADELI	N°RPPS	Nb ½ journées travaillées par semaine	Localisation *
Barrès	Céline	MG	341029148	10101003233	8	Murviel/L/M
Catrin	Benoît	MG	341099356	10003891412	8	Pignan
Grill	Christophe	MG	341117950	10003743787	8	Pignan
Mialot	Caroline	MG	341010478	10100631844	8	Pignan
Rahoui	Manel	MG	341614352	10100816478	8	Pignan
Raynal	Adrien	MG	341012078	10100708337	8	Pignan
Taverne	Sofia	MG	341029825	10101311404	6	Pignan
Arderiu	Séverine	IDE	346368301	10102585576	7	Pignan
Barreau	Jérôme	IDE	346439128	10102429783	5	Pignan
de Castro	Stéphanie	IDE	346325186	10102412219	7	Pignan
de Stordeur	Anne	IDE	346415268	10102509154	7	Pignan
Franceschi	Myriam	IDE	346186968	10105819519	6	Pignan
Galtier	Catherine	IDE	346440431	10102405932	8	Pignan
Giraud	Chrystelle	IDE	346383813	10102647210	6	Courmonterral
Huon	Stéphanie	IDE	346410335	10105483043	6	Pignan
Labbe	Fanny	IDE	346382690	10103720321	6	Pignan
Maleysson	Jessica	IDE	346407158	10102675641	7	Pignan
Mathon	Sylvie	IDE	346442916	10102762639	7	Pignan
Mendy	Nankindou	IDE	346440704	10102816583	6	Pignan
Mercredi	Sandrine	IDE	346327786	10102432290	7	Pignan
Olivier	Séverine	IDE	346426208	10106959181	7	Pignan
Piffert	Delphine	IDE	346376569	10102556437	7	Pignan
Ranchon	Aurélie	IDE	346421183	10104045595	8	Pignan
Renouvier	Corinne	IDE	346320633	10102413852	7	Saussan
Rouveirol	Loïc	IDE	346400484	10102783593	7	Pignan
Sanchez-Monteil	Laurianne	IDE	346376544	10102422911	6	Pignan
Gilioli	Valérie	kinésithérapeute	347085516	10005670566	8	Pignan
Kocabay	Arden	kinésithérapeute	347628109	10006002314	10	Pignan
Prin	Amandine	kinésithérapeute	347624140	10005911556	9	Pignan
Solignac	Julien	kinésithérapeute	347721268	10005889489	10	Pignan
van Baar	Sam	kinésithérapeute	347621435	10101378171	9	Pignan
Vellas	Philippe	kinésithérapeute	347720872	10005504831	10	Pignan
Bramarie	Alexis	pharmacien	342029287	10103341169	12	Pignan
Noel	Catherine	pharmacien	340795137	10001930568	12	Pignan
Noel	Edouard	pharmacien	340795137	10001931640	12	Pignan
Audouy	Morgane	sage-femme	345003800	10100628154	8	Pignan
Calvet	Marie	sage-femme	345011068	10000625565	8	Pignan
Iribarne	Marc	chirurgien dentiste	344015508	10001305126	10	Pignan
Noyé	Emilie	diététicienne	349505388		5	Pignan
Boulier	Alexandre	biologiste	340019041	10001939957	11	Pignan
Franchini	Océane	orthophoniste	349184036		8	Pignan

\* il s'agit d'indiquer si le professionnel exerce au sein du bâtiment socle de la MSP (automatique pour les MSP monosites) ou au sein d'un autre site ; si site distinct du bâtiment socle, indiquer la commune d'implantation ainsi que le type de cabinet (groupe, individuel)

### Liste des professionnels de santé souhaitant assurer des vacances ou consultations avancées, au sein de la MSP :

A ce jour, il est trop tôt pour renseigner cet item. Nous restons bien sûr ouverts à toute possibilité et nous sommes associés au **projet de CPTS Montpellier Sud et Ouest** porté par le Dr Autard afin de travailler avec des spécialistes sur les objectifs en collaboration et intervention sur notre secteur.

Nous suivons aussi l'évolution et la concrétisation des modalités d'intervention et de rémunération des infirmiers de pratique avancée (IPA) en médecine libérale, d'autant qu'une infirmière libérale porteuse du projet est en cours de formation.

### Liste des professionnels chargés de la coordination de la MSP :

Le coordinateur sera recruté avec les premiers financements car il sera externe à l'équipe. Le temps de travail envisagé est deux jours par semaine au vu du nombre de professionnels de santé.

Nom	Prénom	Fonction	Employeurs	Nb ½ journées travaillées par semaine	Commentaires

### Liste des professionnels chargés du fonctionnement administratif de la MSP (secrétariat, délégué à l'information médicale, comptable, etc.) :

Nom	Prénom	Fonction	Employeurs	Nb ½ journées travaillées par semaine	Commentaires

### Autres professionnels et structures associés au projet de santé :

-

## 3. ACCES AUX SOINS

### 3.1 Accessibilité

#### ○ *Accessibilité géographique*

La MSP s'engage à prendre en charge tout nouveau patient sur son territoire dans la limite de ses capacités d'accueil. Le Dr Mialot et le Dr Raynal auront une collaboratrice à partir de mars 2023. Depuis 2019, un médecin a quitté Pignan et deux autres ont pris leur retraite en 2022, tous trois sans être remplacés. Pignan connaît également en parallèle une augmentation du nombre d'habitants, passant de 7 959 en 2019 à 8 878 en 2022.

Les cabinets de la MSP sont accessibles par les bus de la TaM : lignes 34, 38 et 43 à Pignan ; ligne 43 à Saussan ; ligne 42 à Murviel-lès-Montpellier.

Les bâtiments socles actuels et à venir respectent toutes les conditions d'accès, notamment à propos du stationnement des personnes à mobilité réduite.

Dans le détail :

- Les médecins de la MSP réalisent des visites à domicile pour les personnes dont l'état de santé ne permet pas de se déplacer.
- Le laboratoire respecte les conditions d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- La Pharmacie du Centre effectue deux livraisons par jour dans le secteur de la MSP.
- La Pharmacie de l'Horloge effectue des livraisons dans le secteur de la MSP à la demande des patients, des familles ou des infirmiers et professionnels de santé.
- Les kinésithérapeutes du bâtiment socle effectuent des soins à domicile pour les personnes en incapacité de se déplacer.
- La sage-femme Marie Calvet assure des visites à domicile pour les mères et nouveau-nés.
- La sage-femme Morgane Audouy assure les visites à domicile pour les futures mères ainsi que le couple mère-enfant en post-partum immédiat.
- La diététicienne Emilie Noyé assure des visites à domicile pour les personnes en incapacité de se déplacer ou à mobilité réduite.
- Les cabinets infirmiers assurent en grande majorité les soins au domicile des patients, mais effectuent également des soins au sein de leur cabinet.

#### ○ **Accessibilité financière**

Tous les soignants facturent aux tarifs conventionnés de la CPAM, secteur 1 pour les MG. Tous les intervenants pratiquent le tiers payant pour les C2S, ALD, AME et maternité. Ils pratiquent le tiers payant sur la part complémentaire pour les patients en difficulté financière. Les tarifs pratiqués sont affichés dans la salle d'attente et sur Doctolib pour les Drs Mialot et Raynal, pour le cabinet du Dr Barrès également.

Les tarifs pratiqués sont affichés dans la salle d'attente des différents cabinets infirmiers.

Les tarifs pratiqués par la diététicienne Emilie Noyé sont affichés dans son cabinet et sur [madietenligne.com](http://madietenligne.com).

Selon la réglementation de l'assurance maladie, les tarifs des honoraires sont affichés au sein de tous les sites de la MSP.

#### ○ **Accessibilité sociale**

La MSP s'engage à ne pas pratiquer de discrimination de quelque sorte que ce soit.

Les patients présentant des difficultés sociales bénéficient du tiers payant sur la part sécurité sociale.

Une assistance sociale exerce sur la commune de Pignan (mairie). Nous avons une volonté de travailler ensemble, et envisageons donc une convention de partenariat avec l'assistante sociale et lui proposerons de participer aux réunions.

### **3.2 Actions de prévention et missions de santé publique**

"La prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps" selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les professionnels de santé de premier recours sont au contact direct des

populations et ont pour mission de répondre aux défis de santé publique, notamment au travers de la prévention.

En travaillant dans une équipe de soins primaires, les professionnels de santé ont l'opportunité d'adopter une approche différente, de structurer leurs actions, de pouvoir construire leur programme en matière de prévention en lien avec les autres professionnels de santé et d'adopter un discours commun.

L'équipe pluriprofessionnelle d'une équipe de soins primaires dispose de nombreux atouts pour réaliser une action de prévention :

- ❖ capacité à aborder une problématique de santé sous plusieurs angles
- ❖ possibilité de proposer un parcours coordonné au patient
- ❖ harmonisation du discours transmis aux patients
- ❖ mutualisation des moyens humains et financiers
- ❖ développement de partenariats avec les acteurs spécialisés sur le territoire

Nous avons décidé de faire un projet sur la vaccination antigrippale au vu des données issues de rezone CPTS. Nous prévoyons, par la suite, d'élargir le protocole à l'ensemble des vaccinations recommandées (protocole en annexes).

L'étude de notre diagnostic de territoire montre aussi l'opportunité de la prise en charge pluridisciplinaire du diabète et de la mise en place concomitante d'une ETP coordonnée. Consultable en annexes

De plus, la MSP du Vertoublanc souhaite mettre en place des programmes d'éducation thérapeutique qui permettent, grâce à un travail en pluridisciplinarité, la participation du patient à l'amélioration de sa santé, de sa qualité de vie et l'acquisition et le maintien de ces compétences. La MSP souhaite s'engager sur cette voie au travers d'une collaboration entre les médecins et une infirmière en pratique avancée dès aujourd'hui et par la suite, avec les IDE et autres paramédicaux souhaitant adhérer à notre projet :

- éducation thérapeutique du patient diabétique
- éducation thérapeutique du patient Insuffisant cardiaque
- éducation thérapeutique du patient en surpoids ou obèse
- éducation thérapeutique en addictologie (tabac, alcool...)

Enfin, la MSP souhaite apporter une réponse aux crises sanitaires graves. Les Drs Mialot, Raynal et Barrès utilisent déjà la solution Doctolib pour favoriser les consultations à distance en cas de crise. Certains de ses membres ont d'ailleurs déjà intégré les groupes de travail de la CPTS de Montpellier Sud et Ouest à ce sujet. Par la suite, nous prévoyons d'élaborer des protocoles à l'échelle de la MSP.

### **3.3 Horaires d'ouverture et organisation des soins**

#### **○ Horaires d'ouverture et accueil / prise de RDV et orientation**

La MSP offre un accès aux soins couvrant de larges amplitudes horaires :

- de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi matin de 8h à 12h pour les médecins généralistes.

- pour le Dr Mialot et Raynal, le secrétariat est joignable pour des prises de RDV téléphonique selon les modalités suivantes : de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi. Les jours et horaires d'ouverture sont visibles sur place, sur Ameli santé et sur Doctolib

- le cabinet des Drs Taverne, Dr Catrin et Dr Grill est ouvert du lundi au vendredi sur RDV, de 8h à 19h30.
- pour le Dr Barrès, le secrétariat est joignable pour les prises de RDV téléphonique de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi. Les jours et horaires d'ouverture sont visibles sur Doctolib et sur Ameli santé.
- le cabinet dentaire du Dr Iribarne est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 19h.
- la pharmacie du Centre est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 20h, et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 15h à 19h. Des prises de rendez-vous sont possibles pour la vaccination et les tests sur Doctolib.
- la pharmacie de l'Horloge est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 15h à 20h, et le samedi de 9h à 12h15 et de 15h à 19h. Les prises de RDV pour la vaccination se font sur son site internet ou sur place, et sans rendez-vous pour les tests Covid, grippe et angine.
- l'ensemble des cabinets infirmiers est ouvert 24h/24 et 7j/7 afin d'assurer la continuité des soins et les surveillances inhérentes à certains actes. Cependant, les plages horaires habituelles peuvent se définir de 6h30 à 20h environ. Chaque cabinet possède un ou plusieurs numéros de téléphone pour les prises de RDV. Certains cabinets utilisent également les plateformes "ClicRDV", "Medicalib", "Libheros".
- pour la sage femme Marie Calvet, la prise de RDV s'effectue par Doctolib ou par téléphone aux jours et heures d'ouverture du cabinet : du lundi au vendredi de 08h30 à 19h
- pour les kinésithérapeutes Valérie Gilioli et Sam Van Baar, le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h avec prise de RDV téléphoniques ou sur place pendant ces plages horaires.
- le laboratoire est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h30 à 12h.
- le cabinet de la sage-femme Morgane Audouy est ouvert 4 jours par semaine, mais la prise de RDV peut se faire via Doctolib à n'importe quel moment ou par téléphone ou SMS tous les jours sauf le dimanche.
- le cabinet diététique d'Emilie Noyé est ouvert les après-midi du mardi au vendredi et le samedi matin. La prise de RDV se fait par téléphone ou en ligne sur "madietenligne".
- le cabinet d'orthophonie d'Océane Franchini est ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 19h. Prise de rendez-vous par téléphone ou par mail.

Un affichage régulier des structures de gardes pour les week-ends et jours fériés tels que les pharmaciens ou les numéros d'urgences sera effectué de manière visible à l'extérieur de la MSP (bâtiment socle) pour faciliter l'accès aux soins les jours de fermeture.

#### ○ **Accès à des soins non programmés**

La MSP prend en charge des soins non programmés chaque jour ouvré sur des créneaux réservés disponibles sur Doctolib et via le télé-secrétariat pour les Drs Mialot, Raynal et Barrès.

Le Cabinet des Drs Taverne, Dr Catrin et Dr Grill reçoit les urgences et soins non programmés du lundi au vendredi.

Marie Calvet, sage femme, effectue des consultations d'urgence chaque jour ouvré sur des créneaux pris par téléphone.

La Sage femme Morgane Audouy bloque des créneaux pour pouvoir recevoir les urgences éventuelles, même en dehors des jours ouvrés en cas de sortie précoce de maternité.

Le cabinet dentaire du Dr Iribarne assure un service d'urgence tous les jours dans la mesure du possible.

L'ensemble des cabinets infirmiers assurent la prise en charge des soins non programmés ainsi que les soins d'urgence.

Le cabinet de kinésithérapie Gilioli-Van Baar répond aux messages urgents quotidiens et les programme le plus vite possible.

Les médecins de la MSP ont prévu d'intégrer le Service d'Accès aux Soins (SAS).

- **Accès à des spécialités ou techniques particulières**

Actuellement il n'est pas prévu d'interventions de professionnels extérieurs à la structure. Cette situation peut évoluer.

La MSP a mis en place des services innovants pour permettre l'accès à des spécialités ou techniques particulières tels que la télé-médecine :

- les Drs Mialot, Raynal et le docteur Barres pratiquent la téléconsultation et le Dr Mialot la télé-expertise, en particulier pour la dermatologie et l'endocrinologie.
- Marie Calvet et Morgane Audouy, sages-femmes, pratiquent l'IVG médicamenteuse.
- Marie Calvet dispose d'un appareil d'échographie pour l'obstétrique et la gynécologie.
- Morgane Audouy peut pratiquer une datation précoce de grossesse par échographie.
- les spécialités du cabinet dentaire du Dr Iribarne sont chirurgie buccale, implantologie, parodontologie et soins conventionnels (activités chirurgicales à la clinique St Jean).
- le cabinet de kinésithérapie Gilioli-Van Baar pratique 2 rééducations spécialisées : la rééducation maxillo-faciale et la rééducation des vertiges.
- Anne de Stordeur termine sa formation d'IPA puis nous mettrons en place une collaboration avec les médecins généralistes qui le souhaitent.

- **Continuité des soins en l'absence du médecin traitant**

La MSP assure un accès aux soins sur les heures d'ouverture précisées tout au long de l'année, y compris pendant les congés scolaires (rotation des médecins titulaires ou présence d'un remplaçant).

Dans le cadre de la MSP les médecins partageront le même logiciel ce qui facilitera le suivi du patient (accès au dossier médical, traçabilité de la consultation médicale dans le dossier)

### **3.4 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)**

Le dispositif de permanence des soins ambulatoires pour les médecins généralistes mis en place sur le territoire est la maison médicale de garde sur Fabrègues.

Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit. La régulation des appels est effectuée via le 15.

Les patients peuvent être orientés par le secrétariat.

Les pharmacies du Centre et de l'Horloge assurent un certain nombre de premiers soins et un service de garde pour la délivrance d'ordonnances, planning disponible au 3237.

Les médecins généralistes de la MSP participent aux permanences de la PDSA.

## **4. TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE**

### **4.1 Organisation de la coordination**

Le responsable de la coordination de la MSP est en cours de recrutement, il s'agit d'une personne recrutée spécifiquement pour assurer cette fonction.

Les missions du coordinateur(trice) sont:

- L'animation de la coordination interprofessionnelle
- La coordination des parcours et des dossiers patients
- Le suivi de l'utilisation du système d'information (SI) et l'organisation du travail de production des données de santé
- Les relations avec l'assurance maladie, l'ARS, les collectivités...

Il existe une salle de réunion dans le futur bâtiment socle.

## **4.2 Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes**

Les réunions de concertations entre les professionnels de la structure auront lieu, a minima, 6 fois par an, les convocations des professionnels concernés seront faites par email ou via le logiciel Weda. Lors de ces réunions, il doit y avoir au moins trois professionnels de spécialité différente.

Les modalités de sélection des patients concernés seront en fonction des besoins de la part d'un des professionnels qui en assure le suivi ou sur une sélection à partir de critères objectifs (annexe 3 de l' ACI).

Il y aura une feuille d'émargement à signer au début et à la fin de la réunion et une nécessité d'être à l'heure afin de pouvoir émarger. Un compte-rendu sera rédigé par un des membres de la MSP (chaque membre devra rédiger un compte-rendu à tour de rôle).

A l'issue de la réunion, un compte-rendu est à intégrer dans le dossier informatisé du patient.

## **4.3 Elaboration de protocoles pluri-professionnels**

Ces protocoles sont élaborés pour la prise en charge et le suivi des patients présentant une pathologie nécessitant l'intervention coordonnée de différents professionnels de santé.

Les modalités de choix des thèmes abordés seront définies au fil de l'année en fonction des propositions individuelles ou sur objectivation des besoins.

Ces protocoles seront élaborés en présence de tous les professionnels volontaires. Ils doivent être conformes aux recommandations HAS, être adaptés à chaque équipe, répondre à un vrai besoin, préciser les interventions de chaque professionnel et être réactualisés régulièrement.

La fréquence des réunions de protocolisation sera d'au moins 2 fois par an.

Les protocoles seront diffusés par mail à l'ensemble des professionnels de la MSP.

Un bilan des protocoles pluri-professionnels élaborés les années précédentes (nombre, catégorie de professionnels associés et pathologies traitées), ainsi que le programme de travail pour l'année à venir, figurent en annexe 1.

## **4.4 Coopérations interprofessionnelles (art. 51 de la loi HPST)**

Des kinésithérapeutes souhaitent accueillir des patients en accès direct pour l'entorse de la cheville et la lombalgie aiguë, avec la volonté de se former dans ces domaines.

Les coopérations interprofessionnelles mises en œuvre au sens de l'article L. 4011-1 du code de la santé publique, plus communément appelées "transferts de compétences", consistent, pour un professionnel de santé, à déléguer à un autre professionnel certaines activités ou actes de soins qui ne sont pas prévus par les textes régissant leur exercice professionnel au travers d'un protocole strict. Ce protocole doit être autorisé par la HAS et faire l'objet d'un arrêté de l'ARS autorisant son application dans la région d'exercice des professionnels concernés. Les demandes d'autorisation sont à déposer sur le site <https://coopps.ars.sante.fr/>.

## **4.5 Coordination avec les professionnels et structures extérieurs**

La MSP produit le volet de synthèse médical (VSM) tel que défini par la HAS pour la transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients. Elle utilise

également des messageries sécurisées : Apicrypt et Mssanté pour les Drs Mialot et Raynal, et uniquement Apicrypt pour le cabinet des Drs Catrin, Grill et Taverne.

Mon espace santé permettra également la transmission des données de santé vers les professionnels de santé extérieurs à la structure, vers les services et établissements sanitaires en cas d'hospitalisation et vers les structures et services médico-sociaux.

Marie Calvet, sage-femme, utilise Apicrypt et Mssanté comme messagerie sécurisée.

Morgane Audouy, sage-femme, possède également une messagerie sécurisée avec Mssanté.

Le cabinet infirmier de Stordeur-Mathon et le cabinet infirmier de Castro-Rouveirol utilisent également deux messageries sécurisées Mssanté.

Le cabinet infirmier de Mme SANCHEZ-MONTEIL utilise une messagerie sécurisée Mssanté.

Le cabinet infirmier La Bornière-Piffert et Arderiu utilise également deux messageries sécurisées Mssanté.

Le laboratoire communique les résultats des patients aux prescripteurs via les messageries sécurisées Apicrypt et Mssanté, et alimente le DMP.

La diététicienne Emilie Noyé utilise les messageries sécurisées Médimail et Mssanté

La MSP travaille avec les professionnels et les structures extérieurs du secteur mais il n'y a pas de conventions ni de réunions communes existantes. Pour les urgences psychiatriques, nous nous adressons aux urgences psychiatriques du CHU Lapeyronie.

Emilie Noyé adhère au réseau Digesteam spécialisé dans la prise en charge de maladies digestives chroniques.

#### **4.6 Formation – recherche – qualité**

##### **o Accueil de futurs professionnels**

Le Dr Rahoui est maître de stage. Le Dr Raynal va effectuer la formation afin d'être maître de stage en avril 2023.

Anne De Stordeur va terminer sa formation IPA à l'été 2023, puis elle prendra des stagiaires IPA.

Par ailleurs, le cabinet infirmier de Mmes Mathon et de Stordeur accueille des étudiants en soins infirmiers.

Marie Calvet, sage-femme, accueille des étudiants sage-femme en stage ainsi que des étudiants en DIU d'acupuncture obstétricale.

Morgane Audouy, sage-femme, peut recevoir des étudiants sage-femme ou infirmière.

Pour la Pharmacie de l'Horloge, Edouard Noel est maître de stage pour les étudiants en pharmacie et accueille chaque année plusieurs étudiants.

Océane Franchini, orthophoniste, fera les démarches en 2024 pour recevoir des stagiaires en études d'orthophonie.

##### **o Formation continue des professionnels de la MSP**

- L es Drs Raynal, Mialot et Barrès suivent des formations (DPC).

- Le Dr Taverne a un DU de prise en charge de l'enfant en médecine générale.

- Le Dr Grill valide ses formations DPC.

- La diététicienne Emilie Noyé est formée à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) pour la prise en charge nutritionnelle des maladies chroniques, et à la prise en charge des maladies digestives et de la thyroïde,

- M. Sam Van Baar, kinésithérapeute, est titulaire d'un DU de rééducation vestibulaire et troubles de l'équilibre.

- Mme Valérie Gilioli, kinésithérapeute, est en cours de formation pour obtenir un DU de rééducation maxillo-faciale.
- Mme Amandine Prin, kinésithérapeute, est formée à la prise en charge de l'enfant et de la femme enceinte et exerce exclusivement dans ce domaine.
- Marie Calvet possède le DIU d'acupuncture obstétricale ainsi que le DU Alimentation Santé et Micronutrition.
- Morgane Audouy est formée pour les échographies obstétricales et gynécologiques hors morphologie et à la réalisation de rééducation périnéale globale y compris aquatique (le périnée ludique de Mme Falevitch).
- Edouard et Catherine Noel, titulaires de la Pharmacie de l'Horloge, suivent des formations dans le cadre du DPC. Edouard Noel est titulaire du DU d'orthopédie et Catherine Noel est titulaire du DU de maintien à domicile.
- Alexandre Boulrier, biologiste, suit les formations dans le cadre du DPC.
- Océane Franchini, orthophoniste, suit les formations dans le cadre du DPC. Réalisation d'une spécialisation en rééducation logico-mathématique en 2022.
- L'ensemble des infirmiers se forment à minima en DPC comme le stipule l'art R4021-4 I. du CSP.
- Mme Anne de Stordeur est actuellement en master 2 Infirmière en Pratique Avancée et possède une formation spécifique pour prendre en soins les patients porteurs d'une stomie.
- Mme Laurianne Sanchez-Monteil est formée à la consultation infirmière ainsi qu'à l'éducation thérapeutique.
- Mme Fanny Labbé possède un DIU de référent de parcours de santé complexe.

Dans le cadre de la MSP, nous mettrons en place des formations interprofessionnelles, sur la coordination ou le management d'une MSP, sur l'éducation thérapeutique en fonction des besoins de chacun.

Un bilan des formations suivies par les professionnels les années précédentes, en rapport avec les projets portés par la MSP, ainsi que les projets de formation pour l'année à venir figurent en annexe 1.

#### ○ **Recherche**

La MSP souhaite participer à des programmes de recherche en soins primaires en lien avec l'Université.

Un bilan des programmes de recherche auxquels a participé la MSP les années précédentes, ainsi que les projets de recherche auxquels elle envisage de participer pour l'année à venir figurent en annexe 1.

#### ○ **Démarche qualité**

La MSP met en place des mesures pour permettre l'amélioration continue de l'organisation de la structure, de la qualité et de la sécurité des soins.

Une réunion annuelle sera dédiée à l'analyse du fonctionnement, des pratiques dans la MSP et des améliorations à engager via l'utilisation du référentiel d'analyse et de progression de la HAS : [http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_1757237/fr/matrice-de-maturite-en-soins-primaires](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1757237/fr/matrice-de-maturite-en-soins-primaires), analyse des pratiques individuelles et collectives à travers le suivi d'indicateurs extraits du système d'information, dispositif de recueil des incidents: [http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_2566412/fr/reperes-evenements-indesirables-associes-aux-soins-eias](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2566412/fr/reperes-evenements-indesirables-associes-aux-soins-eias)

Par ailleurs, pour les protocoles pluriprofessionnels et actions de préventions/missions de santé publique que nous souhaitons mettre en place, nous déterminerons des modalités d'évaluation qui seront révisées à minima une fois par an.

Nous mettrons si possible des outils permettant d'évaluer la satisfaction et les besoins exprimés par les patients.

Le laboratoire INOVIE Biomed est accrédité selon la norme NF ISO 15189 sous le n° 8-3145.

Le cabinet infirmier de Mme Sanchez-Monteil a fait partie durant plusieurs années du label Qual'Idel

## 5. DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION

### 5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP

Le logiciel choisi est Weda.

Il sera partagé entre les médecins généralistes de la structure et avec les autres professionnels de la structure.

Le système d'information partagé sera labellisé V2 Maisons et centres de santé par l'ASIP santé.

Le niveau de labellisation Weda est avancé.

### 5.2 Accès du patient à ses données médicales

Le patient doit faire une demande écrite auprès du professionnel de santé lorsqu'il souhaite obtenir son dossier médical.

Il devra ensuite fournir une clef USB vierge ou si le patient souhaite la remise des copies les frais seront à sa charge et ne devront pas dépasser le coût de la reproduction.

Le dossier sera ensuite remis en main propre après vérification de la pièce d'identité.

Les modalités d'accès aux données médicales seront notifiées aux patients par un affichage disposé dans les locaux des différents sites de la MSP.

### 5.3 Modalités de partage des informations de santé

#### ○ *Entre les professionnels de la MSP*

Il existe un partage des informations de santé entre les professionnels de santé de la structure concourant à la prise en charge d'un même patient : le système d'information sera partagé avec des accès différents. Les patients en seront informés sur un panneau d'affichage présent sur les différents sites de la MSP.

*Dans le respect des dispositions de l'article L. 1110-4 du code de la santé publique, le recueil du consentement du patient sur le partage de ses données de santé se fera par un recueil écrit via la signature d'un formulaire proposé à chaque patient lors de la consultation ou soins avec un membre de la MSP ; avec mention dans le système d'information.*

- ***Avec les autres acteurs du territoire***

Un courrier concernant des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients sera remis au patient lors d'un rendez-vous avec un professionnel de santé extérieur à la structure ou pour les services et établissements sanitaires en cas d'hospitalisation.

Si cela est possible, les modalités de transmission pourront se faire par messagerie sécurisée.

Pour ces transmissions, le volet de synthèse médical tel que défini par la HAS sera utilisé.

#### **5.4 Gestion et exploitation des données cliniques**

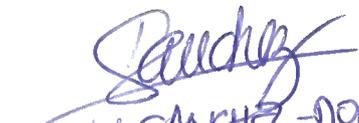
Le système d'information de la MSP peut être utilisé pour piloter et évaluer son activité (possibilité de produire des listes permettant de cibler les thèmes et bénéficiaires d'action de prévention, de protocolisation ; possibilité de suivre des indicateurs permettant de mesurer l'impact d'une action de prévention)

\* \* \*

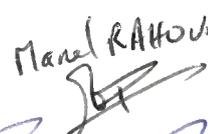
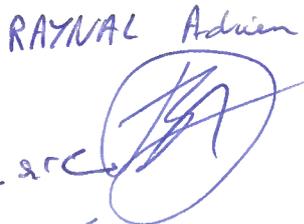
« Ce projet de santé est signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé » (article L. 6323-3 du code de la santé publique)

Projet de santé établi en date du 03 Février 2023  
DE STORDEUR

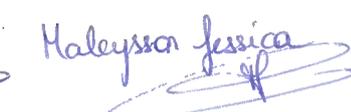
Signatures manuscrites

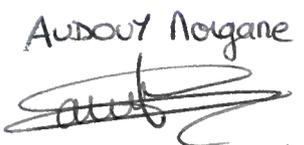
  
L. SANCHEZ-MONTEIL  
IDEL

  
Fanny Labbé

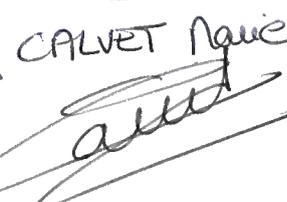
 Manal RAHOUI  
 RAYNAL Adrien

  
Jéane Banneau

 Maleysson Jessica

 AUDOUY NORGANE

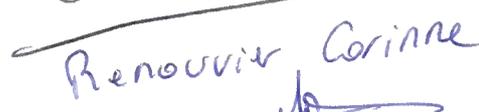
 Cathrin Bernot  
 Catherine Jones

 CALVET Naïve

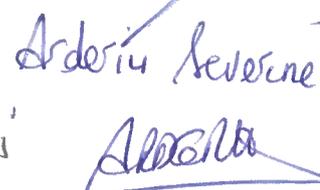
 GRILL Chusky

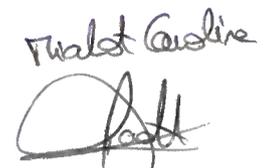
 PIERRE Delphine

 EMILIE NOYÉ

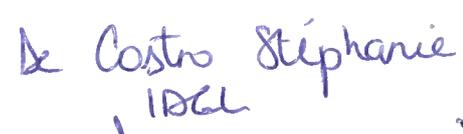
 Renouvir Corinne

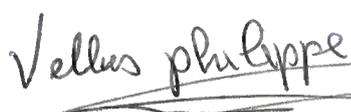
 SCAMARIE Alexis

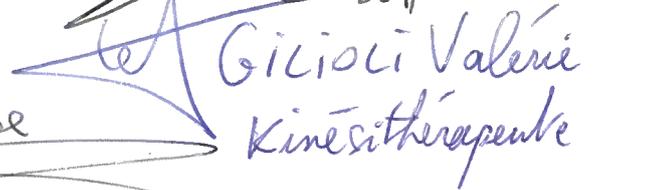
 Arderiu Severine

 Thabet Caroline

 Diavueschi

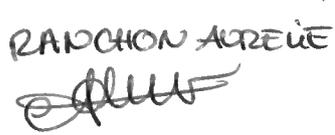
 De Castro Stéphanie  
IDEL

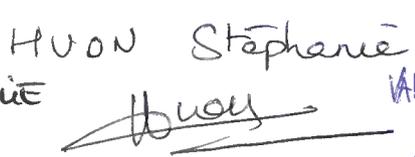
 Vellus philippe

 L. Rouvret  
 GILIOI Valérie  
Kinésithérapeute

 Kocaday Anden

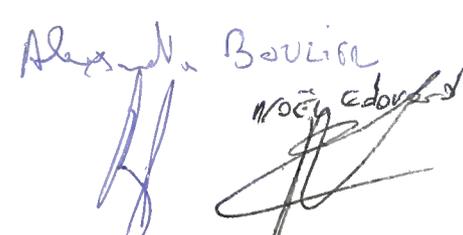
 Oceane Franchini

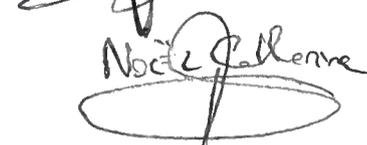
 RANCON ARIÈNE

 HUON Stéphanie

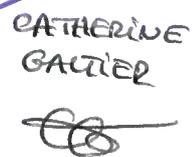
 ANBAAR Sam

 Franck

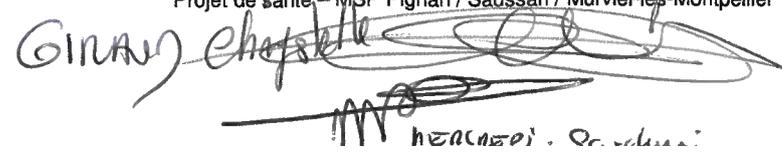
 Alexandre Bouliou  
MSP de Stordeur

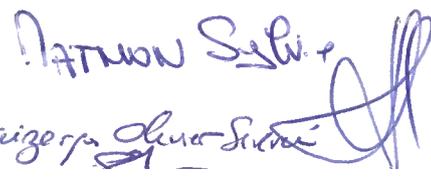
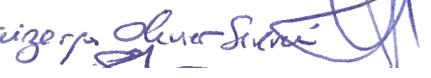
 JULIEN SOIGNEUR  
 Noëlle Catherine

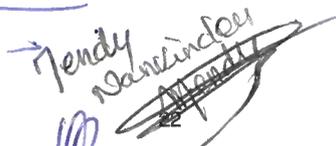
 AMANANTINE PRU

 CATHERINE GALTIER

Projet de santé - MSP Pignan / Saussan / Murviel-lès-Montpellier

 GINAU Chrystèle

 HATMON Sébastien  
 Caigora

 TENDY

## ANNEXES

### **Annexe 1 : réalisations de la MSP les années antérieures et programme pour l'année 2023**

#### **Prévention / missions de santé publique**

**Objectifs pour l'année à venir :**

**Actions de prévention / missions de santé publique menées :**

- **En 2023** (*lister les actions*)

#### **Revue de cas complexes**

**Objectifs pour l'année à venir :**

**Revue de cas complexes menées :**

- **En 2023** (*nombre, professionnels concernés, pathologies concernées*)

#### **Protocolisation**

**Objectifs pour l'année à venir :**

**Protocoles élaborés :**

- **En 2023 :**

#### **La vaccination anti grippale**

L'épidémie de grippe en France métropolitaine survient chaque année au cours de l'automne et de l'hiver. En moyenne 2,5 millions de consultations pour syndromes grippaux sont rapportées chaque année, soit environ 4 % de la population française.

Santé publique France estime que la grippe a été responsable de 9 000 décès en moyenne par an en France au cours de la période 2010 à 2020. Avec une variation substantielle d'une saison à l'autre. La vaccination et le respect des gestes barrières restent les meilleurs moyens de se protéger des virus respiratoires.

Si le taux de couverture vaccinale antigrippale 2021-2022 s'est maintenu au-dessus des années pré-Covid, **la couverture vaccinale des populations fragiles reste insuffisante et son augmentation reste un objectif prioritaire de santé publique**. L'an dernier, le taux de couverture vaccinale antigrippale en France a atteint 53 % pour la population ciblée par les recommandations de la Haute Autorité de Santé, soit une baisse de plus de 3 points par rapport à 2020-2021 (données Santé Publique France du 26/08/2022).

Par ailleurs, le taux de couverture vaccinale des professionnels demeure très insuffisant.

Les données des enquêtes conduites par Santé publique France en établissements de santé (ES) et en établissements et services médico-sociaux (ESMS) accompagnant les personnes handicapées à la fin de la campagne 2021-2022, montrent que la couverture vaccinale est particulièrement basse chez les professionnels de ces établissements :

- 27,6 % chez les professionnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ;
- 26,5 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa) hors Ehpad ;
- moins de 18 % chez les professionnels des autres ESMS ;
- 22 % chez les professionnels des ES.

Rapport entre la population consommante des 65 ans et plus vaccinés contre la grippe saisonnière (au moins un remboursement pour les médicaments ou prestations relatifs au vaccin antigrippal) et la population de plus de 65 ans :

Territoire	Taux Dpt	Taux Rég.	Taux France
59,7% (1288 patients)	59,2%	57,9%	58,6%

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (période du 01/04/2021 au 31/12/2021)

Rapport entre la population consommante de 16 à 64 ans en ALD ou présentant une maladie chronique (asthme, bronchite chronique, bronchectasies, hyperréactivité bronchique) avec au moins un remboursement pour les médicaments ou prestations relatifs au vaccin antigrippal et la population de 16 à 64 ans relevant soit d'une ALD ciblée, soit ayant eu au moins 4 délivrances de médicaments de la classe R03 (Médicaments pour les maladies obstructives des voies respiratoires) - données recueillies pour le régime général hors Sections Locales de Sécurité Sociale

Territoire	Taux Dpt	Taux Rég.	Taux France
35,6% (151 patients)	33,2%	33,6%	34,2%

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (période du 01/04/2021 au 31/12/2021)

Dans cet esprit, la MSP du Vertoublanc, souhaite mettre en place un protocole pluriprofessionnel de vaccination contre la grippe saisonnière. La maison de santé, organisée plus tard en SISA, est située dans une zone urbaine. Sa patientèle compte notamment une population avec de mauvais indicateurs de santé pour le diabète, l'hypertension artérielle ou encore les maladies cardiovasculaires, et des personnes présentant des problématiques sociales. Les professionnels de la MSP souhaitent mettre l'accent sur les actions de prévention, gérées par les médecins, les infirmiers, sages-femmes, les diététiciens et sur l'éducation thérapeutique du patient, que ce soit par l'intermédiaire de protocoles ou d'une participation aux campagnes de prévention nationales (Octobre Rose, Mois sans tabac, cancer colorectal, etc.).

Le protocole de vaccination contre la grippe s'intègre dans ce schéma de prévention général.

**Le protocole** : la vaccination contre la grippe, non obligatoire, se heurte à plusieurs obstacles. Le refus vaccinal, l'hésitation – qui repose essentiellement sur un manque d'information – et les problèmes logistiques : les personnes qui ne sont pas amenées à se rendre chez un professionnel de santé pendant la période de vaccination auront moins tendance à se déplacer spécifiquement pour acheter leur dose de vaccin, et se la faire injecter.

Avec l'extension de l'autorisation d'injection aux pharmaciens qui le souhaitent et qui y sont formés, la vaccination antigrippale peut désormais être réalisée par les médecins, les infirmières, les sages-femmes mais aussi par les pharmaciens. Le protocole mis en place à la MSP du Vertoublanc s'appuie sur ce réseau de professionnels pour maximiser les chances de vaccination. L'objectif est également de ne pas emboliser les consultations des médecins généralistes, en laissant les patients choisir le professionnel de santé qui les vaccinera.

Le protocole est relativement simple : un questionnaire, des permanences et une organisation entre les différents professionnels de santé pour assurer les injections. Le questionnaire est distribué aux patients adultes de la MSP, à partir de mi-octobre, et reste disponible dans les salles d'attente. Ces questions portent sur l'état de risque du patient (obésité, maladie chronique, âge, etc.), sur son expérience de vaccination et ses intentions, et sur son regard sur la vaccination. Lors des consultations avec le médecin, de visite pour tout autre soin par les infirmiers ou encore de passage à la pharmacie, le sujet de la vaccination antigrippale est abordé avec les patients. Ceux souhaitant être vaccinés repartent avec une ordonnance ou un bon de vaccination disponible sur Ameli pro dans le cas où le patient est considéré comme à risque et sont invités à retirer une dose de vaccin dans leur pharmacie habituelle.

Par ailleurs, le professionnel de santé qui rédige l'ordonnance ou le bon et la pharmacie qui le délivre (s'il s'agit d'une des pharmacies rattachées à la MSP), proposent les différentes modalités disponibles au patient :

- ❖ Se rendre à l'une des permanences de vaccination organisées à la MSP, notamment par les infirmières mais aussi par les médecins généralistes ;
- ❖ Prendre rendez-vous avec une sage-femme ;
- ❖ Se faire vacciner à la pharmacie.

<b>Protocole de vaccination antigrippe</b>	
Date de création	9 janvier 2023
Groupe de travail	Caroline MIALOT, Adrien RAYNAL, Anne de STORDEUR, Alexis BRAMARIE, Laurianne SANCHEZ-MONTEIL
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la couverture vaccinale de la population cible de la MSP</li> <li>• Évaluer l'impact d'une sensibilisation préalable sur la couverture vaccinale</li> <li>• Optimiser le diagnostic différentiel entre le Covid-19 et la grippe, diminuer la mortalité induite par la cohabitation des deux virus.</li> </ul>
Population cible	<p>Patients de la MSP présentant au moins l'un des caractères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• âge supérieur à 65 ans</li> <li>• IMC supérieur ou égal à 40</li> <li>• femmes enceintes</li> <li>• patient exerçant une profession de santé ou en contact avec des personnes à risque</li> <li>• patient souffrant d'une pathologie cardio-vasculaire, respiratoire, rénale, métabolique, immunitaire</li> <li>• patient ayant dans son entourage proche un nourrisson de moins de 6 mois.</li> </ul>
Mise en œuvre	<p><b>Tout professionnel recevant un patient de la population cible l'informe de l'intérêt de la vaccination contre la grippe</b></p> <p>Arguments : éviter de saturer davantage le système de santé, acte citoyen en faveur de sa santé et de la santé des autres, éviter une co-infection, protéger les autres...</p> <p><b>Les permanences de vaccination seront assurées par des professionnels de la MSP (disposant d'une seringue d'adrénaline dans le cas de la survenue d'une réaction allergique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le jour de la vaccination, le professionnel vérifie l'absence de contre indications à la vaccination</li> <li>• le patient apporte le vaccin délivré par son pharmacien habituel et son carnet de vaccination (possibilité de le noter sur "mon espace santé" aussi)</li> <li>• fait signer la fiche de consentement</li> <li>• réalise l'injection</li> <li>• remplit la feuille de traçabilité</li> </ul>
Liste des documents associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> <li>• Feuille de traçabilité</li> <li>• Feuille de consentement à la vaccination</li> <li>• Planning des permanences</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du nombre de personnes vaccinées contre la grippe au fil des années au sein de la MSP du Vertoublanc (pourcentage du nombre de personnes vaccinées dans la population cible)</li> <li>• Analyse des freins à la vaccination à l'aide du questionnaire initial</li> </ul>

## L'amélioration du suivi et autonomisation du patient diabétique

### a) Définition

Le diabète sucré est défini par l'élévation chronique de la concentration de glucose dans le sang (hyperglycémie) et regroupe plusieurs maladies différentes (troubles de la sécrétion et/ou de l'action de l'insuline). Selon les critères de l'OMS, le diabète est défini par :

- ❖ Glycémie > 1.26 g/litre (7 mmol/litre) après un jeûne de 8 heures et vérifié 2 fois
- ❖ ou la présence de symptômes du diabète (polyurie, polydipsie, amaigrissement) associés à une glycémie >2 g/litre (11, 1 mmol/litre)
- ❖ ou une glycémie > à 2 g/litre (11,1 mmol/litre) 2 heures après une charge orale de 75 g de glucose

### b) Population cible

Les sujets pour lesquels un dépistage du diabète doit être fait répondent aux critères suivants :

- Personnes âgées de plus de 45 ans
- ayant un ou plusieurs des marqueurs et/ou facteurs de risque de diabète parmi :
  - Surpoids, défini par un IMC  $\geq 28$  kg/m<sup>2</sup> ;
  - Sédentarité, définie par l'absence d'activité physique régulière (30 minutes, 3 fois par semaine) ;
  - Origine géographique non caucasienne et/ou migrante ;
  - Antécédent personnel de diabète gestationnel ou d'accouchement d'un ou plusieurs enfants de poids de naissance > 4 kg ;
  - Antécédent familial de diabète chez un apparenté du 1<sup>er</sup> degré (père, mère, fratrie) ;
  - Traitement en cours ou un antécédent de diabète induit (antipsychotiques atypiques, corticoïdes, etc.) ;
  - Anomalie de la glycorégulation ou prédiabète (glycémie à jeun comprise entre 1,10 g/l (6,1 mmol/l) et 1,26 g/l (7,0 mmol/l)).

### Population à haut risque cardiovasculaire

Le diabète de type 2 doit également être recherché chez les sujets ayant des facteurs de risque cardiovasculaire, répondant aux critères suivants :

- Personnes âgées de plus de 45 ans
- ayant un ou plusieurs des marqueurs et/ou facteurs de risque de diabète parmi :
  - Hypertension artérielle traitée ou non traitée, définie par une pression artérielle systolique > 140 mmHg et/ou une pression artérielle diastolique > 90 mmHg et/ou une hypertension artérielle connue traitée ;
  - Dyslipidémie traitée ou non traitée, définie par une HDL-cholestérolémie < 0,35 g/l (0,9 mmol/l) ou une triglycéridémie > 2 g/l (2,3 mmol/l).

L'objectif de ce protocole est de diminuer la mortalité et de préserver l'autonomie du patient DT2 dans le suivi de sa maladie en évitant les complications.

<b>Protocole Amélioration du suivi et autonomisation du patient diabétique</b>	
Date de création	9 janvier 2023
Groupe de travail	Caroline MIALOT, Adrien RAYNAL, Anne de STORDEUR, Alexis BRAMARIE, Emilie NOYÉ
Objectif général	Rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits S'alimenter au quotidien de manière favorable à sa santé Suivre son traitement, l'adapter si nécessaire, utiliser à bon escient l'autocontrôle de ses glycémies. Agir de façon adaptée en cas d'hypoglycémie et savoir quand arrêter l'autogestion. Améliorer sa qualité de vie
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patients de la MSP nouvellement diagnostiqué ou dont l'état se dégrade</li> <li>• Aidants</li> </ul>
Mise en œuvre	<p><b>Tout professionnel recevant un patient de la population cible l'informe de l'intérêt d'adhérer au protocole</b></p> <p>Arguments : améliorer la qualité de vie du patient, éviter de saturer davantage le système de santé, éviter les complications de la pathologie</p> <p><b>Les actions entrant dans le protocole seront assurées par des professionnels de la MSP</b></p> <p><b>Entretiens individuels</b> Bilan d'entrée au programme (diététique + vision de la maladie et des traitements, ...) Suivi individualisé (hygiène globale, alimentation, soin, ...)</p> <p><b>Des ateliers collectifs</b> Généralités Ateliers diététiques Activité physique ...</p>
Liste des documents associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire d'évaluation des besoins et attentes du patient ou de l'aidant</li> <li>• Feuille d'adhésion au parcours</li> <li>• Planning des actions</li> <li>• Questionnaire de satisfaction</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité de vie</li> <li>• Diminution de la morbidité / mortalité</li> </ul>

Ces protocoles sont sous réserve de la validation par le service médical de l'assurance maladie.

## **Formations suivies par les professionnels, en lien avec les projets de la MSP**

**Objectifs pour l'année à venir :**

**Formations suivies :**

- **En 2023** (*intitulés et professionnels concernés*)

## **Annexe 2 : Charte d'engagement vis-à-vis des patients**

La maison de santé du Vertoublanc regroupe des professionnels de santé des professions suivantes : médecin généraliste, kinésithérapeute, sage-femme, pharmacien, infirmier, biologiste, diététicien.

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes :

### **Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire**

Les professionnels de santé de notre maison s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et le samedi matin de 8 heures à 12 heures, et notre secrétariat est joignable par téléphone (numéro différent selon les professionnels de la maison de santé).

En dehors de ces horaires d'ouverture, il est recommandé de composer le 15 en cas de motif urgent.

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

### **Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité**

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

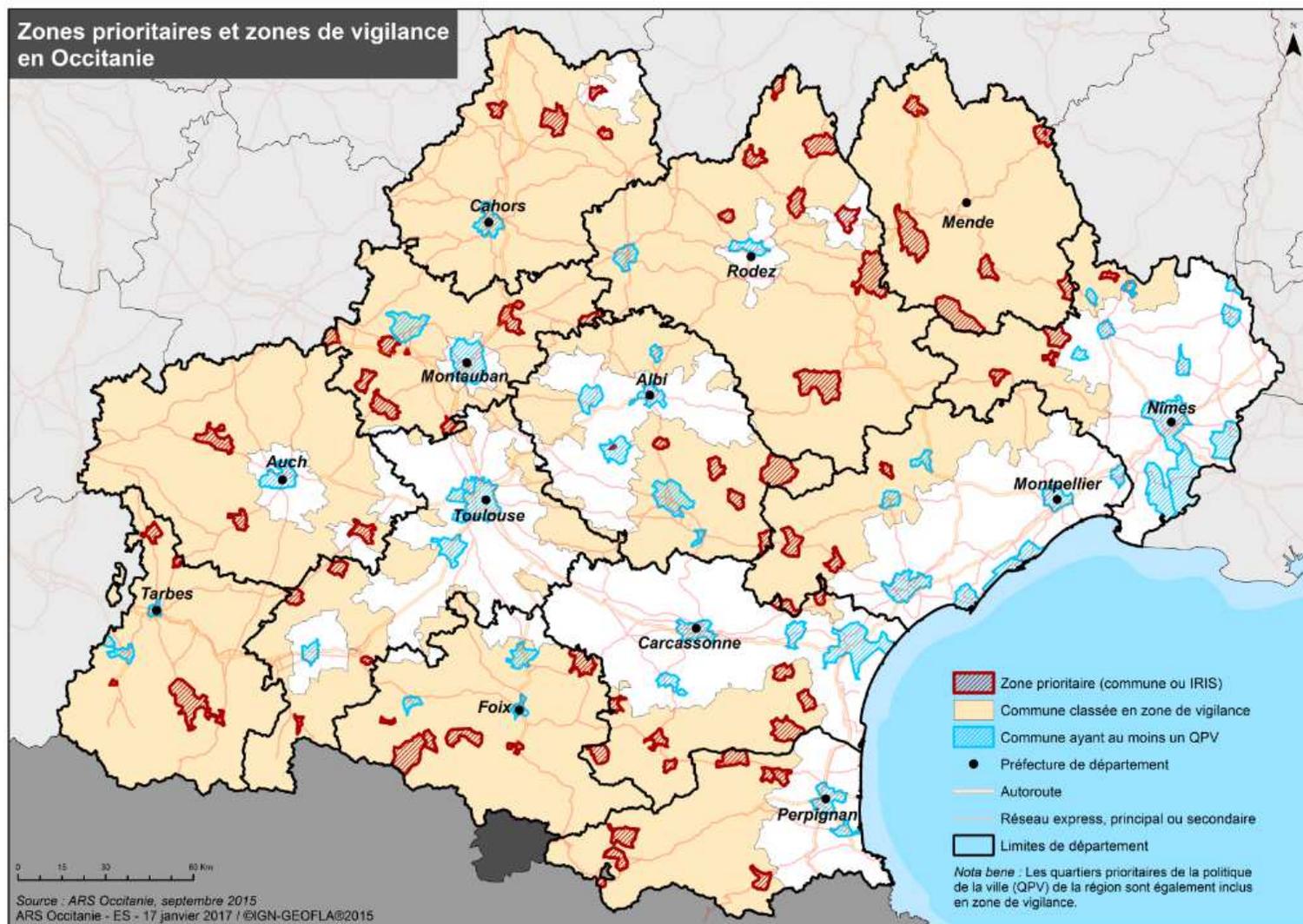
### **Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge**

L'organisation en maison de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de 8h à 20h.

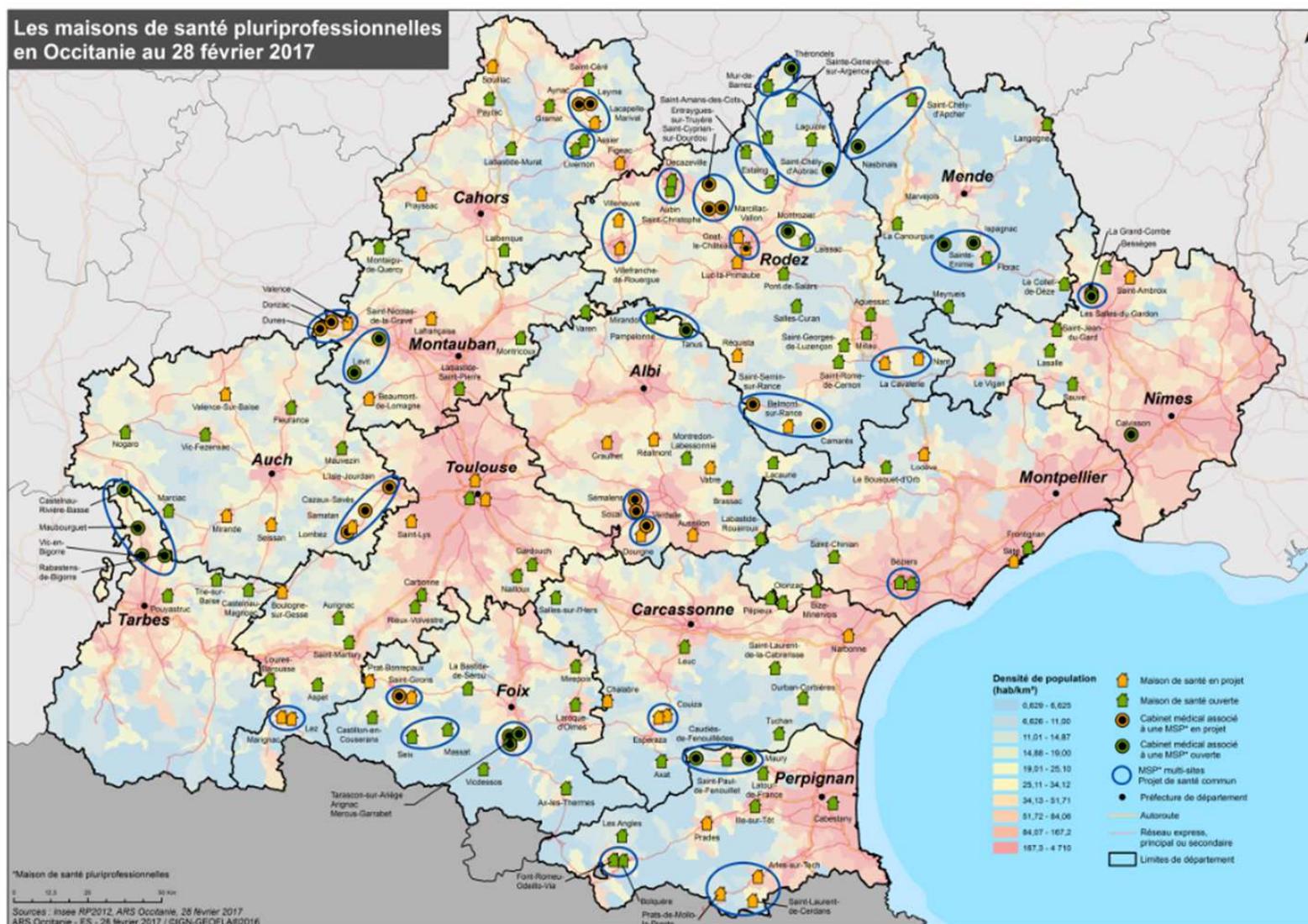
Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison ou / centre amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison ou/centre dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

### Annexe 3 : Carte des zones prioritaire/fragiles et des zones de vigilance/territoires vulnérables



## Annexe 4 : Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles en Occitanie



# Association des professionnels de santé de Pignan

## Statuts

-----

### TITRE I : Constitution - Objet - Siège social - Durée

#### *Art. 1 - Constitution*

Il est créé entre toutes les personnes physiques et/ou morales qui adhèrent aux présents statuts une association déclarée régie par les dispositions de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et les textes subséquents.

L'association a pour nomination : « Association des professionnels de santé de Pignan »

#### *Art. 2 - Objet*

L'association a pour objectifs :

- Créer un réseau de soins primaires centré sur les patients
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins et médico- sociaux
- Améliorer la qualité des soins par une amélioration partagée des savoirs professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle

Cette association peut adhérer à des structures départementales, régionales, ou nationales.

#### *Art. 3 - Siège social*

Le siège social est fixé au 11 bis rue de l'Enclos - Bâtiment C - 34570 PIGNAN.

Il peut être transféré dans tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration.

#### *Art. 4 - Durée*

La durée de l'association est illimitée.



## TITRE II : Composition

### *Art. 5 - Membres*

L'association est composée de professionnels de santé exerçant sur la commune de Pignan, Saussan et Murviel-lès-Montpellier.

Elle est ouverte à tous, sous réserve de pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs que s'est fixée l'association.

La qualité de membre de l'association s'obtient suite à un agrément du Conseil d'Administration, qui statue lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Les agréments sont donnés par le Conseil d'Administration, pour une durée qu'il fixe lui-même, le retrait de l'agrément étant toujours possible, sous réserve d'observer un préavis de 30 jours, et d'avoir permis à l'intéressé de fournir les explications requises sur les motifs susceptibles d'entraîner ce retrait.

### *Art. 6 - Cotisation*

Les membres payent une cotisation annuelle d'un montant de 10 euros. Ce montant pourra être réévalué par le Conseil d'Administration.

### *Art. 7 - Perte de la qualité de membre*

La qualité de membre peut se perdre en cas de décès des personnes physiques, en cas de non-paiement de la cotisation, de démission, de retrait de l'agrément du Conseil d'Administration ou d'exclusion, celle-ci étant prononcée par le Conseil d'Administration en cas de faute.

## TITRE III : Administration - Fonctionnement - Règlement Intérieur

### *Art. 8 - Conseil d'Administration*

#### a) Composition

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 8 membres élus par l'Assemblée Générale, et renouvelé tous les 3 ans.

#### b) Fonctions

Le Conseil d'Administration nomme un Président, un Vice-président, un Secrétaire et son suppléant, et un Trésorier et son suppléant, pour 1 an, reconductible.

### c) Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale.

Il statue sur toutes les demandes d'admission ou de radiation des membres de l'association.

Il peut prendre les décisions permettant l'acquisition ou l'aliénation de valeurs mobilières et d'actifs immobiliers pour la réalisation de l'objet social, contracter les emprunts et, d'une manière générale, prendre toutes les dispositions à caractère financier, à charge pour lui d'en référer à l'Assemblée Générale.

Il fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par an pour statuer sur les comptes de l'exercice ; de manière générale, il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent.

### d) Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande de la moitié au moins de ses membres.

Ses décisions sont valables à la condition qu'au moins la moitié de ses membres, dont le Président, soient présents ; chaque administrateur peut représenter un autre administrateur, s'il est muni d'un pouvoir spécial à cet effet.

Les votes sont émis à la majorité des membres présents ou représentés.

Toute décision du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal ; celui-ci doit être revêtu de la signature du Président et d'un membre du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont recueillis sur un registre coté et paraphé par le Président ou le Secrétaire, tenu au siège de l'association.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites. Seuls les frais de débours occasionnés par l'accomplissement de ce mandat sont remboursables sur justificatifs. Les remboursements des frais justifiés sont approuvés par le Conseil d'Administration, le membre concerné par les dits frais ne prenant pas part au vote.

### *Art. 9 - Pouvoirs du Président*

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile, et notamment en justice.

Il dirige les travaux du Conseil d'Administration.

Il ordonne les dépenses.

Il peut déléguer ses pouvoirs pour un objet déterminé et pour un temps déterminé.

Il peut conférer toute délégation de signature à toute personne de son choix pour toute mission qu'il détermine. Cette délégation peut être générale ou spéciale, temporaire ou permanente. Notamment, il peut conférer des pouvoirs spéciaux aux membres de l'association, ou même à des personnes étrangères à l'association, pour le fonctionnement des comptes bancaires ou de chèques postaux, et des décharges diverses à l'administration de la Poste. Il en rend compte au Conseil d'Administration.

#### *Art. 10 - Assemblées Générales*

L'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des membres de l'association à jour de leur cotisation. Les personnes morales adhérentes sont valablement représentées par leur représentant légal ou toute personne légalement habilitée par l'organe délibérant de ladite personne morale, et pouvant en justifier.

L'Assemblée Générale se réunit sur la convocation du Conseil d'Administration, ou à la demande du tiers au moins des membres composant l'association. En tout état de cause, elle se réunit au moins une fois par an pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, et sur le rapport du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont réunies sur convocation émise par le Conseil d'Administration. L'Assemblée peut également être réunie à la demande de 1/3 au moins des membres de l'association. Dans ce cas, les demandes de convocation exprimées par le 1/3 au moins des membres doivent être notifiées au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception, signée par tous les demandeurs, au moins 45 jours avant la date souhaitée pour l'Assemblée.

L'Assemblée statue sur les points figurant à l'ordre du jour selon les dispositions décrites ci-dessous (art. 11), chaque membre pouvant représenter au plus un autre membre de l'association.

Il est tenu un procès-verbal des séances de l'Assemblée Générale, sur un registre spécial coté et paraphé par le Président, et tenu au siège social de l'association. Les procès-verbaux sont signés du Président et d'un membre de l'association. Chaque membre de l'association peut prendre connaissance des procès-verbaux au siège de l'association.

#### *Art. 11 - Pouvoirs propres de l'Assemblée Générale*

##### a) Assemblée Générale Ordinaire - AGO

Elle statue sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle approuve ou modifie le projet de budget présenté par le Conseil d'Administration.

Elle pourvoit à la nomination et au remplacement des 5 membres adhérents individuels et/ou associés siégeant au Conseil d'Administration.

Elle statue sur les points figurant à l'ordre du jour, à la majorité simple des votes exprimés par les membres présents ou représentés, chaque membre pouvant représenter au plus un seul autre membre de l'association.

## b) Assemblée Générale Extraordinaire - AGE

Seule l'Assemblée Générale Extraordinaire a qualité pour prendre les décisions suivantes :

- modification des statuts, dissolution, liquidation; l'Assemblée Générale Extraordinaire statue dans ces 3 cas à la double majorité suivante: les 2/3 des membres du Conseil d'Administration et les 2/3 des membres adhérents présents ou représentés
- dévolution patrimoniale
- prorogation, s'il y a lieu

Dans ces deux derniers cas, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des 2/3 des voix de l'ensemble des membres présents ou représentés ayant voix décisionnelle.

### *Art. 12 - Règlement intérieur*

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration et adopté en assemblée générale. Il permet de décider ou de préciser les points complémentaires du fonctionnement de l'Association des professionnels de santé et de Pignau, et de l'organisation de l'association.

## **TITRE IV : Ressources - Comptabilité - Patrimoine**

### *Art. 13 - Ressources*

Les ressources comprennent :

- le montant des cotisations
- les subventions de l'Etat ou des Collectivités Publiques
- les ressources des activités de l'association
- toutes autres ressources conformes à la législation en vigueur

Les montants des cotisations des membres, quels qu'ils soient, sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration.

### *Art. 14 - Comptabilité*

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître l'état des recettes et des dépenses ; annuellement, un compte de résultat et un bilan sont obligatoirement dressés.

La comptabilité de l'association fait l'objet d'un rapport annuel présenté, le cas échéant, par le Trésorier de l'association, à l'Assemblée Générale, après avis du Conseil d'Administration.

### Art. 15 - Patrimoine

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom ; les membres de l'association ne pourront être rendus personnellement responsables en aucun cas de ces engagements à quelque titre que ce soit.

## TITRE V : Dissolution - Liquidation - Contestations

### Art. 16 - Dissolution - Liquidation

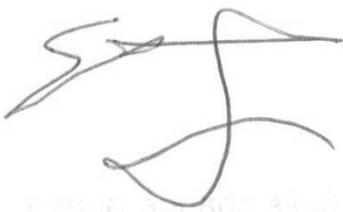
En cas de dissolution volontaire ou forcée, l'Assemblée Extraordinaire statue sur la dévolution du patrimoine de l'association, sans pouvoir attribuer à ses membres autre chose que leurs apports ; elle désigne les établissements publics ou privés qui recevront le reliquat disponible de l'actif après paiement des dettes sociales et des charges de l'association, et de tous frais de liquidation. L'attributaire devra avoir la capacité de recevoir des libéralités si la dévolution se fait à titre gratuit.

Elle nomme pour assurer la liquidation plusieurs membres de l'association, investis à cet égard des pouvoirs nécessaires.

### Art. 17 - Contestations

Toute action de contestation concernant l'association est du ressort du Tribunal de Grande Instance du siège social de l'association.

Fait à Pignat le 14 septembre 2022

  
BRAMARIE Alex  
Président.

  
Tralot Caroline  
trésorière

**Association des Professionnels de santé de Pignan**  
**11bis rue de l'enclos**  
**34570 PIGNAN**

## **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 14/09/2022**

Le 14 septembre 2022 à 20h, les fondateurs de l'association des professionnels de santé de Pignan se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle Abel Genieys à Pignan.

Sont présents :

Jérôme Barreau, IDEL  
Loïc Rouveïrol, IDEL  
Stéphanie Huon, IDEL  
Benoît Catrin, médecin généraliste  
Alexis Bramarie, pharmacien  
Jessica Maleysson, IDEL  
Emilie Noyé, diététicienne  
Julien Solignac, kinésithérapeute  
Robin Vollmer, kinésithérapeute  
Delphine Piffert, IDEL  
Mendy Nankindou, IDEL  
Morgane Audouy, sage-femme  
Aurélie Ranchon, IDEL  
Catherine Galtier, IDEL  
Marie Calvet, sage-femme  
Fanny Labbe, IDEL  
Catherine Noel, pharmacienne  
Corinne Renouvier, IDEL  
Chrystelle Giraud, IDEL  
Alexandre Boulier, biologiste  
Stéphanie De Castro, IDEL  
Caroline Mialot, médecin généraliste  
Valérie Gilioli, kinésithérapeute  
Sam Van Baar, kinésithérapeute  
Laurianne Sanchez-Monteil, IDEL  
Anne de Stordeur, IDEL  
Myriam Franceschi, IDEL  
Philippe Velas, Kinésithérapeute  
Adrien Raynal, médecine généraliste

Et sont représentés :

Sandrine Mercredi, IDEL  
Séverine Olivier, IDEL  
Séverine Arderiu, IDEL  
Edouard Noel, pharmacien  
Céline Barrès, médecin généraliste  
Sylvie Mathon, IDEL  
Sofia Taverne, médecin généraliste  
Marc Iribarne, dentiste  
Amandine Prin, kinésithérapeute  
Arden Kocabay, kinésithérapeute

L'assemblée générale désigne Anne De Stordeur en qualité de présidente de séance et Laurianne Sanchez-Monteil en qualité de secrétaire de séance.  
La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des membres du conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

La présidente expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Elle ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

-présentation du projet de constitution de l'association : il ne s'agit pas d'une simple inscription. En effet, suite au diagnostic territorial qui sera fourni ultérieurement par Stéphanie De Castro, il s'agira de mener une réflexion commune sur un ou plusieurs projets de santé. Ce n'est que la rédaction de ce(s) projet(s) qui permettra la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaires ;

-présentation du projet de statuts : quid d'une nouvelle AG si d'autres membres veulent se rajouter plus tard ? Possibilité de créer un ou plusieurs groupes WhatsApp afin de favoriser des échanges entre tous les membres de l'association, CA, bureau ;

-désignation des 8 membres du conseil : un(e) président (e), un(e) vice- président(e), un(e) trésorier(e) et co-trésorier(e), un(e) secrétaire et co-secrétaire, ainsi que toute personne souhaitant intégrer le CA sans statut particulier.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

- 1) L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2) L'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil :

- Alexandre Bramarie, pharmacien, est élu membre du CA et Président à l'unanimité
- Anne De Stordeur, IDEL, est élue membre du CA et Vice-Présidente à l'unanimité
- Caroline Mialot, médecin généraliste, est élue membre du CA et trésorière à l'unanimité
- Stéphanie De Castro, IDEL, est élue co trésorière et membre du CA à l'unanimité
- Laurianne Sanchez Monteil, IDEL, est élue membre du CA et secrétaire à l'unanimité
- Valérie Gilioli, kinésithérapeute, est élue membre du CA et co secrétaire à l'unanimité
- Robin Vollmer, kinésithérapeute est élu membre du CA à l'unanimité
- Emilie Noyé, diététicienne, est élue membre du CA à l'unanimité

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée d'un an.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

- 3) Il s'agit maintenant de déposer le dit PV en Préfecture afin d'enregistrer officiellement l'association (via le Président et/ou la trésorière) et d'ouvrir un compte en banque. Le Président et la trésorière ont paraphé et signé les statuts.

L'AG est close à 21h30.

Laurianne Sanchez Monteil

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Sanchez Monteil', written in a cursive style.

Anne De Stordeur

Présidente de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne De Stordeur', written in a cursive style.

**Association des Professionnels de Santé de Pignan**  
**11 bis rue de l'Enclos**  
**34570 PIGNAN**

## **Procès-verbal du bureau du 14/12/2022**

Le 14 decembre 2022 à 16h30, les membres du bureau de l'Association des professionnels de santé de Pignan se sont réunis au siège de l'association.

Sont présents :

- Alexis Bramarie, président
- Anne De Stordeur, vice-présidente
- Caroline Mialot, trésorière
- Stéphanie De Castro, co-trésorière
- Laurianne Sanchez Monteil, secrétaire
- Valérie Gilioli, co-secrétaire
- Robin Vollmer
- Emilie Noye

Le bureau désigne Alexis BRAMARIE en qualité de président de séance et Laurianne Sanchez-Monteil en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que le bureau est amené à statuer sur l'ordre du jour suivant :  
Vote pour permettre l'entrée du Dr Grill Christophe ( Médecin Généraliste ) ainsi que de Mlle Franchini Océane ( Orthophoniste ) au sein de l'association :

Résultat du vote :

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

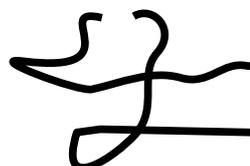
Les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent Mr BRAMARIE Alexis, président de l'association, à intégrer Mlle Franchini et Dr Grill.

La séance est levée 18h15.

Laurianne Sanchez Monteil  
Secrétaire de séance



Alexis BRAMARIE  
Président de séance



**Association des Professionnels de Santé de Pignan**  
**11 bis rue de l'Enclos**  
**34570 PIGNAN**

## **Procès-verbal du bureau du 01/02/2023**

Le 1<sup>er</sup> Février 2023 à 18h30, les membres du bureau de l'Association des professionnels de santé de Pignan se sont réunis au siège de l'association.

Sont présents :

- Alexis Bramarie, président
- Anne De Stordeur, vice-présidente
- Caroline Mialot, trésorière
- Stéphanie De Castro, co-trésorière
- Laurianne Sanchez Monteil, secrétaire
- Valérie Gilioli, co-secrétaire
- Robin Vollmer
- Emilie Noye

Le bureau désigne Alexis BRAMARIE en qualité de président de séance et Laurianne Sanchez-Monteil en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que le bureau est amené à statuer sur l'ordre du jour suivant : Exclusion de Mr Vollmer Robin de l'association, en effet une close de non concurrence avec son ancien collaborateur ne lui permet pas encore de s'installer sur le territoire.

Résultat du vote :

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

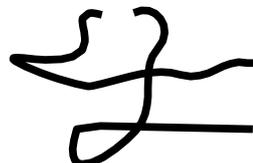
Les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent Mr BRAMARIE Alexis, président de l'association, à exclure Mr Vollmer Robin de l'association et à fortiori du conseil d'administration.

La séance est levée 19h00.

Laurianne Sanchez Monteil  
Secrétaire de séance



Alexis BRAMARIE  
Président de séance



**Association des Professionnels de Santé de Pignan**  
**11 bis rue de l'Enclos**  
**34570 PIGNAN**

### **Procès-verbal du bureau du 03/02/2023**

Le 03 Février 2023 à 10h30, les membres du bureau de l'Association des professionnels de santé de Pignan se sont réunis au siège de l'association.

Sont présents :

- Alexis Bramarie, président
- Anne De Stordeur, vice-présidente
- Caroline Mialot, trésorière
- Stéphanie De Castro, co-trésorière
- Laurianne Sanchez Monteil, secrétaire
- Valérie Gilioli, co-secrétaire
- Emilie Noye

Le bureau désigne Alexis BRAMARIE en qualité de président de séance et Laurianne Sanchez-Monteil en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que le bureau est amené à statuer sur l'ordre du jour suivant : Vote pour permettre l'entrée du Dr Rahoui Manel ( Médecin Généraliste ) au sein de l'association :

Résultat du vote :

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent Mr BRAMARIE Alexis, président de l'association, à intégrer le Dr Rahoui à l'association

La séance est levée 11h00.

Laurianne Sanchez Monteil  
Secrétaire de séance



Alexis BRAMARIE  
Président de séance

